Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_064-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 26.05.2026
Affichage convoc : 26.05.2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3
Votants :	19

Présents : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, HAMARD Pierrick, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
PEROZ Claude, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, LHERMELIN Virginie, ARONDEL Carine, LECOURTOIS Xavier, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : EPIVENT Myriam (pouvoir à Mme Lhermelin), RICHER Séverine (pouvoir à Mme Taburet), ARNOULD Bérénice (pouvoir à Mme Arondel)

Monsieur Hamard a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/05-064

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°1 du BP 2026

Le conseil Municipal,

Sur proposition de monsieur le maire,
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 12/05/2026
Et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- **DE MODIFIER** le budget principal 2026 ainsi :

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
D-023 Vir à la sect d'invt	- 80 000, 00		
D-61523 Entretien voirie	+ 80 000, 00		
TOTAL	0, 00	**TOTAL**	0, 00

Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
OP 50 – 231 voirie invst	-80 000, 00	R-021 Vir de la sect fct	-80 000, 00
TOTAL	-80 000, 00	**TOTAL**	-80 000, 00

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_064-DE

A Saint Sauveur des Landes, le 02.06.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le maire,

Pierrick HAMARD Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*